

DÉLIBÉRATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Bretagne Sud

SÉANCE du 15 avril 2011

Délibération n° 27-2011

Dans l'attente d'une convention financière avec l'UBO au sujet des personnels IUFM intervenant dans le master Enseignement et Formation de l'UBS, le Conseil d'administration fixe à l'unanimité le remboursement des frais de déplacements de ces personnels au taux moyen de 0,17 euros/km, par analogie au taux en vigueur pour les vacataires UBS conformément à la délibération n°84-2010 du conseil d'administration du 8 octobre 2010. Les frais de restauration ne donnent pas lieu à remboursement.

Membres en exercice : 25 membres

Visa du Président

Votes : 18

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 18

Olivier SIRE

Délibération adoptée.

Document(s) en annexe au présent extrait : /
Extrait transmis au Recteur Chancelier des Universités le :